



UFA SAINT-PHILIPPE

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

Le titulaire du BP Aménagements Paysagers est un technicien du paysage spécialisé dans les travaux d'entretien et de création des parcs et jardins

Prérequis

- Être titulaire du CAPa Jardinier Paysagiste ou d'un diplôme ou titre de même niveau, ou d'un niveau supérieur, ou pouvoir justifier d'une année d'expérience professionnelle en espaces verts ou 3 ans dans tout autre domaine
- Avoir moins de 30 ans

Modalités d'accès

- Vous pouvez vous préinscrire en remplissant un formulaire disponible sur notre site web : <https://saint-philippe.apprentis-auteuil.org>
- Ou nous contacter directement : 01 46 23 62 73 – emilie.vagao@apprentis-auteuil.org
- L'entrée en formation se réalise après un entretien de motivation par le chargé de promotion des formations, par un examen du dossier (bulletins, lettre de motivation) et par un test

Délais d'accès

L'établissement établira dans un délai de 8 jours maximum après l'entretien, la confirmation de l'inscription. Cette dernière se réalisera par un envoi de mail au jeune.

Objectifs

Cette formation de niveau IV permet aux apprentis d'acquérir des connaissances techniques et les pratiques de bases tant au niveau de l'entretien, qu'au niveau des activités de création des parcs et jardins.

Capacités professionnelles visées :

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager : développer une culture professionnelle en lien avec le vivant / se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage
- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement : préparer le travail pour un chantier / coordonner le travail sur un chantier
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux : réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal / réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux.
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux : réaliser des travaux de plantation / réaliser des travaux de végétalisation par semis

- Mettre en place des infrastructures : réaliser des murets et des escaliers / mettre en place des revêtements

Programme synthétique

- 6 Unités Capitalisables (UC) : UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager / UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement / UC3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux / UC4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux / UC5 : Mettre en place des infrastructures / UC6 (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale - UCARE) : Maintenance Matériel Parcs et Jardins

Méthodes mobilisées

- La formation est dispensée uniquement en présentiel.
- Un accompagnement personnalisé mis en place pour chaque jeune dans le domaine professionnel, comme en enseignement général
- Un effectif de 15 jeunes maximum permettant un suivi individualisé de l'élève

Moyens mobilisés

- Le centre dispose d'un parc paysager de 14 ha, de 1200 m² de serres et de tunnel,
- Différents ateliers : atelier mécanique, atelier de maçonnerie paysagère,
- Machines récentes (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs ...)
- Toutes nos salles sont équipées de moyens modernes (connexion internet, vidéoprojecteur...)
- Le centre met également à disposition une salle informatique et un Fablab (imprimante 3D)

Modalités d'évaluations

- Le Brevet Professionnel Aménagements Paysagers est évalué **100% en contrôle continu**
- La formation est validée par le BP Aménagements Paysagers, diplôme du Ministère de l'agriculture de niveau IV

Suite de parcours, débouchés, passerelles

Débouchés :

Technicien en création et en entretien des parcs et jardins, en entreprises privées ou en collectivités territoriales.

Poursuite d'études :

En BTS Aménagements Paysagers / en Certificat de Spécialisation (Constructions Paysagères / Taille et soins aux arbres ...)

Passerelle :

Réaliser un autre Bac professionnel dans le domaine agricole : Bac Pro Conduite en Productions Horticoles / Bac Pro Agroéquipement ou Bac Pro Forêt

Durée

- La formation dure 2 ans soit 805h
- Rythme de l'alternance : 1 semaine par mois au centre de formation et 3 semaines par mois en entreprise
- Soit 12 semaines la première année au centre de formation et 11 semaines sur la seconde année

Tarifs

- Aucune participation aux frais pédagogiques de la formation n'est demandée à l'apprenti
- Des frais d'hébergement, de restauration et de transports pourront être à charge de l'apprenti : nous consulter

Modalités de prise en charge financière de la formation

Le financement de la formation est réalisé par les OPCO via le coût contrat.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information, contactez notre référent handicap, Denis Vegnant : denis.vegnant@apprentis-auteuil.org

Résultats de la session de formation

Session de Juin 2021 : Il s'agit d'une ouverture de formation. La première session d'examen aura lieu en 2023

Les + de la formation :

- ✓ **Classe à petit effectif**
- ✓ **Accompagnement personnalisé**
- ✓ **Soutien scolaire possible**
- ✓ **Partenariat avec de nombreuses entreprises**
- ✓ **Insertion rapide après la formation**

Contacts :

Mme Emilie Vagao – 01 46 23 62 73 – emilie.vagao@apprentis-auteuil.org

Mise à jour : novembre 2021